

Quel avenir pour notre chaîne de télévision régionale NRTV ?

Nyon Région Télévision (NRTV) diffuse à travers les téléreseaux TRN, SEIC, SFA, sur une bonne partie du district. Ses programmes ont une couverture régionale, principalement dans les domaines des activités politiques, sociales, économique et culturelles de la région. A l'heure du développement de notre région, cette chaîne de télévision est en outre un vecteur d'identité pour notre district et peut se révéler fédérateur pour les citoyennes et citoyens qui le composent.

Cette télévision locale est actuellement gérée par l'association Communyon. Celle-ci a, jusqu'à cette année, été financée principalement par TRN, la SEIC et des prestations propres de ORCA Production. S'agissant des revenus issus de la publicité, depuis la décision du Tribunal fédéral d'octroyer à la chaîne M6 puis TF1 l'autorisation de diffuser sur leur chaîne des spots publicitaires différenciés et axés sur la Suisse, une part importante des publicités destinées à la Suisse romande a migré de la RTS et des TV régionales sur ces nouveaux médias.

Au printemps de cette année, TRN a annoncé, dans les délais contractuels, sa volonté de diminuer drastiquement la participation qu'il attribuait au financement de NRTV. Communyon a contacté, depuis plusieurs mois, les communes du district (Nyon et Gland) ainsi que le Conseil régional afin d'obtenir une part de financement public, nécessaire à la survie de la chaîne régionale, pour l'heure, sans succès.

Début juillet, les communes et le conseil précités ont décidé de mandater une analyse externe relative à la viabilité d'une télévision locale dans notre district. Cette expertise démontre que NRTV a sa place dans le district. Elle confirme que les coûts de 600 à 700'000 francs par an qu'elle génère sont en ligne avec ce qu'elle propose. Néanmoins, l'analyse révèle aussi qu'en Suisse, aucune chaîne de ce type ne s'en sort sans l'aide des collectivités publiques.

Si une solution parmi les communes du district de Nyon n'est pas trouvée dans le courant du mois de décembre, NRTV sera obligée d'annoncer la cessation de son activité pour le 31 mars 2015. Si la chaîne cesse sa diffusion, il serait difficile de recréer une télévision locale en retrouvant le personnel et les moyens techniques pour la faire vivre.

En revanche, si les communes de Nyon, Gland, ainsi que le Conseil régional, représentant l'ensemble des communes du district, s'engagent à assurer une partie du financement, au moins jusqu'à l'été 2015, le comité de l'association de Communyon serait prêt à continuer de fonctionner pour une période transitoire, le temps qu'une nouvelle entité, à la gouvernance redéfinie, soit constituée pour reprendre le flambeau de cette télévision locale. A cet égard, la création d'une société anonyme dont les collectivités publiques précitées seraient actionnaires à hauteur d'un peu moins de 50% permettrait une nette amélioration de la gouvernance d'une telle structure ainsi qu'un financement pérenne. Cette démarche s'accompagnerait d'une ouverture du capital-actions au privé.

Au vu de ce qui précède, nul doute que NRTV, par la diffusion de programmes mettant en valeur les activités politiques, économiques et sociales du tissu régional, non couvertes par les chaînes suprarégionales ou nationales, relève d'une forme de service public et que la fin de ses activités serait une grande perte pour la région.

Forts des éclairages ci-dessus énoncés, je serais gré à la Municipalité de répondre aux questions suivantes et, d'avance, l'en remercie :

- La Municipalité peut-elle renseigner, ce soir, le Conseil communal de sa position s'agissant de la survie de la chaîne de télévision régionale NRTV ?
- Quelle est-elle ?
- La Municipalité de Nyon a-t-elle l'intention de soutenir financièrement NRTV, pour une période transitoire, le temps qu'une nouvelle entité soit créée ?
- Le représentant de la Commune de Nyon au Comité Directeur du Conseil régional entend-il encourager un tel financement par dite entité ?
- Dans l'hypothèse de la création d'une nouvelle raison sociale courant 2015, la Municipalité entend-elle soutenir, sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal, l'acquisition d'une part du capital-actions de NRTV ?

Jessica Jaccoud
Conseillère communale PS